

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1008 Personnel auxiliaire

n° 1008

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 octobre 1951

Numéro JO

n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro

1 décembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Osman Atha est engagé en qualité de boy à l'Hôtel du Gouvernement, pour compter du 17 octobre 1951. l'intéressé percevra un salaire mensuel de quatre mille cinq cents francs (4.500 fr.).